

Compte rendu de la séance du 02 février 2022

Secrétaire de la séance: Jean TIRELLI

Ordre du jour:

Délibération construction d'un four à pain sur la place municipale (DETR/DSIL)
Délibération acquisition de matériel informatique (DETR/DSIL)
Délibération restructuration du cimetière (DETR/DSIL)
Délibération défense extérieure contre l'incendie, bornes et réservoirs (DETR/DSIL)
Délibération aménagement emplacement poubelle (DETR/DSIL)
Délibération construction de parapets de protection Route de Saint Mélan y à Pourcharesse (DETR/DSIL)
Délibération autorisation de passage de tuyaux d'eau pour Madame Palanque
Questions diverses :

Délibérations du conseil:

Construction des parapets de protection : demande de subventions DETR/DSIL 2022 DE 2022 001

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de construire sur certains points les plus dangereux, des parapets de protection sur la Route allant de Saint Mélan y à Pourcharesse.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Le coût total de l'opération est estimé à 45 567,75 HT dont le détail est le suivant :

Devis n°8 : 19 288,75 euros

Devis n°9: 23 479,00 euros

Devis n°10: 2 800,00 euros

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Construction des parapets de protection :	DETR/DSIL (39%) : 17 771, 42 €
Devis n°8 : 19 288,75 euros	Departement (41%) : 18 682, 78 €
Devis n°9: 23 479,00 euros	Commune de Dompnac (20%) : 9 113, 55 €
Devis n°10: 2 800,00 euros	
TOTAL: 45 567,75 €	TOTAL: 45 567,75 €

Mme le Maire indique que les dépenses seront prévues au budget primitif des exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Sollicite au titre de la DETR et de la DSIL 2022 une subvention d'un montant de 17

771,42 € soit 39 % de la dépense HT

- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention de la présente subvention.
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,

Construction d'un four à pain: demande de subventions DE 2022 002

Madame le Maire propose que, dans le cadre du développement de la commune, il soit procédé à la construction d'un four à pain sur la place municipale.

La structure réfractaire sera achetée pour un montant maximum de 4000 euros (devis en cours afin d'avoir un meilleur rapport qualité prix).

La construction de l'habillage en pierre de la structure réfractaire sera effectuée par une équipe de bénévoles réunie autour de Pierre Bouvarel.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière (DETR, DSI, Conseil départemental, Conseil régional, subvention de l'Europe...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention d'une ou de plusieurs subventions.

Acquisition de matériel informatique : demande de subventions DE 2022 003

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'acquérir du matériel informatique pour le bon fonctionnement de la mairie pour un montant de devis maximal de 3000 euros.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière (DETR, DSI, Conseil départemental, Conseil régional, subvention de l'Europe...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention d'une ou de plusieurs subventions.

Restructuration du cimetière : demande de subventions DE 2022 004

Le conseil municipal décide de restructurer le cimetière, opération maintes fois initiée et jamais conclue. Un devis est en cours pour un investissement maximal de 10 000 euros .

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière (DETR, DSI, Conseil départemental, Conseil régional, subvention de l'Europe...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention d'une ou de plusieurs subventions.

Défense extérieure : demande de subventions DETR/DSIL 2022 DE 2022 005

En lien avec le SDIS (Pompiers), le conseil municipal travaille sur l'idée d'implanter une borne ou un réservoir protection incendie sur le hameau de Pourchasse, voire éventuellement sur d'autres hameaux. Des devis sont en cours.

La décision sera prise ultérieurement en fonction de la rencontre avec le SDIS et l'analyse des devis.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière (DETR, DSI, Conseil départemental, Conseil régional, subvention de l'Europe...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

-Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention d'une ou de plusieurs subventions.

Aménagement emplacement poubelle : demande de subventions DETR/DSIL 2022 DE 2022 006

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'aménager l'emplacement des poubelles sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal envisage d'entourer les poubelles d'une barrière de protection et de maintien en cas de grand vent (devis en cours).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière (DETR, DSI, Conseil départemental, Conseil régional, Subvention de l'Europe...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

-Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention d'une ou de plusieurs subventions.

Acquisition de vélos électriques : demande de subventions DE 2022 007

Madame le Maire propose que, dans le cadre du développement de la commune, il soit procédé à l'acquisition de vélos électriques.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière (DETR, DSI, Conseil départemental, Conseil régional, subvention de l'Europe...).

Le conseil municipal après débat, décide par quatre voix contre, deux voix pour et une abstention de ne pas acquérir de vélos électriques.

Toutefois, une demande sera faite à la Communauté de Communes qui en a déjà acquis, pour permettre aux habitants qui le demanderaient de pouvoir en louer.

Questions diverses :

A la demande de Mme Palanque, la délibération concernant l'autorisation de passage de tuyaux d'eau sur sa propriété est retirée de l'ordre du jour.

Après éclaircissement de la question de la TVA sur les ventes de biens immobiliers, le conseil municipal pourra envisager de vendre les terrains situés sur le hameau de Pourcharesse.

Discussion sur la question du renouvellement des pompes et des compteurs des réservoirs de l'adduction publique. Les devis sont en cours. À noter que la commune a suffisamment de réserve sur le budget de l'eau pour ces acquisitions.

Une zone trente sera effective depuis l'entrée jusqu'à la sortie du hameau de Pourcharesse. Deux panneaux 30 seront posés.

Un miroir sera posé face au cimetière (jonction chemin de l'école).

Deux panneaux « Attention école » seront posés aux emplacements les plus adéquats.

Par ailleurs prévision d'une zone 30 depuis l'entrée du chef-lieu (le pont) jusqu'au croisement du Soulier. Panneaux achetés ultérieurement.

Mme le Maire va demander au Département de poser des panneaux de limitation de tonnage (12 tonnes) au lieu dit la Tranchée. Le maire de Dompmnac prendra contact avec le maire de St Mélanie afin d'évoquer cette question voire de coordonner les demandes faites au Département.

Ces panneaux n'entraveront pas le passage de certains camions de tonnage supérieur lorsque ceux-ci porteront des matériaux de construction pour les habitants de la commune. Par contre ces panneaux pourront dégager la commune de toute responsabilité en cas de dégâts ou accidents lors de passages d'autres camions ne desservant pas les habitants de la commune et dépassant la limite de charge.

Prochain conseil municipal : Courant mars

Fait à Dompmnac,
le 02 février 2022

Mme le Maire, Carole Lastella

